

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête du Centre des Impôts des Moyennes Entreprises 2 du Littoral (CIME 2-LITTORAL) Représenté par Monsieur Romuald ZOHOUN-MEGNITO, Receveur des Impôts ;

il sera procédé, par le ministère de Maître Florent AZADJI, Commissaire-priseur, près le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Porto-Novo et la Cour d'Appel de Cotonou, y demeurant et domicilié au carré 19-C quartier Ouando les palmiers, maison ADOUKONOU, Tél : 97 64 45 38/64 49 82 96 ;

à la vente aux enchères publiques sous pli fermé le mardi 12 juillet 2022 et les jours suivants s'il y a lieu à 10 heures au lot 282, parcelle « H », Maison CHITOU Ismaïla, Jéricho, Cotonou en face du caniveau à ciel ouvert, de :

LISTE DES OBJETS MIS EN VENTE

N°	DESIGNATIONS	QTE
MATERIELS ET MOBILIERS DE BUREAU		
01	Imprimante HP blanc	01
02	Souris de marque « FOUNDER »	01
03	Multiprise « Plus »	01
04	Calculatrice « KADIO KD 88768 »	01
05	Détecteurs de faux billets « STAR »	02
06	Ecrans plasma téléviseur dont un (01) de marque HALER fixer au mur et l'autre de marque « HKC »	02
07	Tiroir contenant divers documents	01
08	Canapé à trois (03) places et une (01) autre d'une place	02
09	Guéridon métallique dessus vitré	01
10	Chaises dont une (01) en plastique et l'autre métallique dessus bourré de couleur rouge.	02
TENUS VESTIMENTAIRES		
01	Habits haut	30 026
02	Habits bas	17 629
03	Paires de chaussures de différentes marques et de toutes formes	21 245
04	Combinaisons d'habits	285
05	Ceintures	17
06	Paires de lunettes	831
APPAREILS ELECTRO MENAGERS ET ELECTRONIQUES		
01	Réfrigérateur de marque « SOLAR-CHEST FREEZER »	15
02	Foyers à gaz à deux (02) et à trois (03) foyers de marque « LUXELL »	626
03	Appareil de sonorisation « SAST »	01
04	Routeur « PROVISION3 »	01
05	Capteur d'empreinte digital « deli »	01
06	Kits oreilles « True/Wireless Stereo V5-0 »	12
AUTRES MATERIELS		
01	Chariots bébé	02
02	Instructeur 6kg	01
03	Mannequins dont deux (02) complets et deux (02) sous forme de buste	04

04	Piles d'emballages dont trois (03) en plastiques (sachets) et trois (03) en sachet	06
05	Sacs contenant des emballages plastiques	07
06	Dispositifs de présentation des habits faits de tuyaux et de bois	12
07	Muni gue métallique munie de machine portant les inscriptions en chinois	01
08	Lots de 100 emballages en cartons	39
09	Une (01) paire d'échelle en aluminium à six (06) marches	01

Aux conditions suivantes

- 1- **Retrait des fiches de soumission** : La vente est faite au plus offrant. Les fiches de soumission seront retirées à Agontinkon Carré N°1125, 3^{ème} VONS après le feu en allant vers le rond-point de l'Etoile Rouge, du lundi au vendredi aux heures ouvrables ;
- 2- **Visite des lots** : Les objets peuvent être visités les jours ouvrables sur rendez-vous de 10 heures à 17 heures ;
- 3- **Caution** : Toute personne désireuse de participer à la présente vente doit déposer une caution remboursable ou déductible de 10% de la mise à prix de l'objet en francs CFA. La caution est payable à Agontinkon Carré N°1125, 3^{ème} VONS après le feu en allant vers le rond-point de l'Etoile Rouge ;
- 4- **Date et heure limites de dépôt des offres** : Les offres seront clôturées **le mardi 12 juillet 2022 à 10 heures** précises à Cotonou, au lot 282, parcelle « H » maison CHITOU Ismaïla à Jéricho 2 ;
- 5- **Dépouillement** : Le dépouillement des offres aura lieu au lot 282, parcelle « H » maison CHITOU Ismaïla à Jéricho 2, dans la commune de Cotonou, **le mardi 12 juillet 2022 à 10 heures 15 minutes** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le désirent ;
- 6- **Mode de paiement** : Espèces ;
- 7- **Paiement** : L'adjudicataire paiera 3% du montant de l'adjudication pour l'enregistrement du procès-verbal de vente aux impôts et des frais. Il est tenu de payer le montant de son offre avec la majoration au plus tard **le mardi 12 juillet 2022 à 15 heures** ;
- 8- **Enlèvement** : Les objets adjugés seront enlevés dès paiement intégral du prix adjugé ;
- 9- **Restitution de la caution** : Après le prononcé de l'adjudication, les cautions des autres participants non adjudicataires seront restituées sur présentation des reçus. Tout adjudicataire défaillant incapable de payer le lot adjugé ou qui se désiste perdra sa caution ceci tient lieu de mise en demeure ;
- 10- **Garantie** : Les objets sont vendus en l'état et ne peuvent être ni échangé, ni repris une fois l'adjudication prononcée. Aucun recours n'est possible contre le Commissaire-priseur et le requérant. Le Commissaire-priseur se réserve le droit de ne retenir aucune des offres lorsque le prix de réserve n'est pas atteint.

